Envoyé en préfecture le 18/04/2025
Reçu en préfecture le 18/04/2025
Publié le
ID : 034-223400011-20250407-AG_2025_04_07_1-DE

Assemblée Générale d'Hérault Ingénierie n°9

DELIBERATION AG/2025/04/07/01

Séance du 7 avril 2025
Lieu : Domaine départemental Pierres*vives*, 97 rue du Professeur Blayac, 34 080 MONTPELLIER

Objet : Approbation du rapport d'activités 2024

Délégués siégeant avec voix délibérative

Représentant le Département :

Monsieur Jean François SOTO, Président, conseiller départemental du canton de Gignac ;
Madame Claudine VASSAS-MEJRI, Vice-Présidente, conseillère départementale du canton du Crès ;
Madame Marie-Pierre PONS, conseillère départementale du canton de Saint-Pons-de-Thomières ;
Madame Sylvie PRADELLE, conseillère départementale du canton de Frontignan ;
Monsieur Jérôme BOISSON, conseiller départemental du canton de Lunel ;
Madame Audrey IMBERT, conseillère départementale du canton de Mèze.

Pouvoirs

Monsieur Francis CROS, président de la communauté de communes du Haut Languedoc, donne pouvoir à Monsieur Jean-François SOTO.
Monsieur Gérard FABRE, maire de Valflaunès, donne pouvoir à Madame Claudine VASSAS- MEJRI, Vice-Présidente, conseillère départementale du canton du Crès.
Monsieur Philippe SERRE, représentant suppléant de la commune de Creissan, donne pouvoir à Madame Marie-Pierre PONS.
Madame Lydie COUDERC, maire de Fouzilhon, donne pouvoir à Madame Sylvie PRADELLE, conseillère départementale du canton de Frontignan.
Monsieur Francis BOUTES, maire de Gabian, donne pouvoir à Monsieur Jérôme BOISSON, conseiller départemental du canton de Lunel.
Monsieur Rémi BOUYALA, maire de Lézignan-la-Cèbe, donne pouvoir à Madame Audrey IMBERT, conseillère départementale du canton de Mèze.

Représentant les intercommunalités :

Monsieur Josian CABROL, président de la communauté de communes du Minervois au Caroux ;
Monsieur Alain CARALP, président de la communauté de commune la Domitienne (en visioconférence) ;
Monsieur Alain TAILHAN, président du syndicat intercommunal d'adduction d'eau de Pardailhan.

Pouvoirs

Monsieur Philippe VIDAL, maire de Cazouls-lès-Béziers, donne pouvoir à Monsieur Josian CABROL, président de la communauté de communes du Minervois au Caroux.
Monsieur Jean-Claude BOLTZ, maire de Saint-Geniès-de-Varensal, donne pouvoir à Monsieur Alain CARALP, président de la communauté de communes La Domitienne.
Monsieur Gérard BRUNEL, maire de Saint-Martin-de-Londres, donne pouvoir à Monsieur Alain TAILHAN, président du syndicat intercommunal adduction d'eau de Pardailhan.

Envoyé en préfecture le 18/04/2025
Reçu en préfecture le 18/04/2025
Publié le
ID : 034-223400011-20250407-AG_2025_04_07_1-DE

Représentant les communes :

Monsieur Frédéric ROIG, Vice-Président, maire de Pégairolles-de-l'Escalette ;
Monsieur Patrick CABROL, maire d'Agel ;
Monsieur Jean-Pierre BARTHES, maire d'Aigues-Vives ;
Monsieur Olivier AZEMA, maire de Cassagnoles ;
Monsieur Patrice CHAPTAL, représentant titulaire de la commune du Causse de la Selle ;
Madame Marie-Line GERONIMO, maire de Combes ;
Monsieur Jean-Marie POPOVIC, représentant suppléant de la commune d'Espondeilhan ;
Monsieur Denis DEVRIENDT, maire de Galargues ;
Monsieur Robert POUJOL, représentant suppléant de la commune de Jonquières ;
Monsieur Christian AMAT, représentant suppléant de la commune des Matelles ;
Monsieur Vincent FAURE, représentant suppléant de la commune de Marsillargues ;
Monsieur Jean-Pierre PUGENS, maire de Montarnaud ;
Monsieur Olivier HENRY, maire de Montels ;
Monsieur Patrick Albert JAURES, maire de Mourèze ;
Monsieur Guy REVERBEL, représentant suppléant de la commune de Palavas-les-Flots ;
Monsieur Alain TAILHAN, maire de Pardailhan ;
Monsieur Jean-Michel SALZE, représentant suppléant de la commune de Pégairolles-de-Buèges ;
Monsieur Alain BOZON, maire de Pézènes-les-Mines ;
Monsieur Francis NORMAND, représentant suppléant de la commune de Poujols ;
Monsieur Gérard ORTUNO, représentant titulaire de la commune de Poussan ;
Monsieur Jean-Noël SATGER, représentant titulaire de la commune de Pouzols ;
Monsieur Jean-Marie MILHAU, maire de la commune de Prades-sur-Vernazobre ;
Monsieur Jean-Pierre GABAUDAN, maire de Saint-André-de-Sangonis ;
Monsieur Alain GHISALBERTI, représentant titulaire de la commune de Saint-Chinian ;
Monsieur Georges BLACHUTTA, représentant suppléant de la commune de Saint-Gervais-sur-Mare ;
Monsieur Bernard CAUMEIL, représentant suppléant de la commune de Saint-Guiraud ;
Madame Véronique FABRY, représentante titulaire de la commune de Saint-Jean-de-Védas ;
Monsieur Jérôme LOPEZ, maire de Saint-Mathieu-de-Tréviers ;
Madame Christine PRADEL, maire de Saint-Pons-de-Mauchiens ;
Madame Catherine LOPEZ, représentante suppléante de la commune de Salasc ;
Monsieur Jacky RENOUVIER, représentant titulaire de la commune de Valros ;
Monsieur Stéphan COSTE, représentant titulaire de la commune de Vendémian ;
Madame Dominique FOUILHE, représentant titulaire de la commune de Vendres ;
Monsieur Frédéric GRANIER, représentant suppléant de la commune de Villeneuve-lès-Béziers ;
Monsieur Jean-Christophe PETIT, maire de Villespassans.

Pouvoirs

Madame Françoise MATHERON, maire de Saint-Bauzille-de-Montmel, donne pouvoir à Monsieur Frédéric ROIG, Vice-Président, maire de Pégairolles-de-l'Escalette.
Madame Marie Françoise NACHEZ, maire d'Arboras, donne pouvoir à Monsieur Bernard CAUMEIL, représentant suppléant de la commune de Saint-Guiraud.
Monsieur Jacques PEYRAS, représentant titulaire de la commune d'Aspiran, donne pouvoir à Monsieur Patrice CHAPTAL, représentant titulaire de la commune du Causse-de-la-Selle.
Monsieur Rémy SOULIE, maire d'Assignan, donne pouvoir à Monsieur Jean-Marie MILHAU, maire de Prades-sur-Vernazobre.
Monsieur Gilles BERGER, maire de Sauteyrargues, donne pouvoir à Madame Christine PRADELLE, maire de Saint-Pons-de-Mauchiens.

Le Président ayant constaté le quorum,

Envoyé en préfecture le 18/04/2025
Reçu en préfecture le 18/04/2025
Publié le
ID : 034-223400011-20250407-AG_2025_04_07_1-DE

Vu le Procès-verbal de l'Assemblée Générale Constitutive du 25 juin 2018 portant installation de l'Agence Technique Départementale,

Vu les statuts d'Hérault Ingénierie, tels qu'issus de la délibération AG/2021/09/27/08 de l'assemblée générale du 27 septembre 2021,

Après avoir pris connaissance du rapport d'activités de l'établissement public Hérault Ingénierie, et en avoir délibéré, l'assemblée générale, à l'unanimité des membres présents ou représentés :

- approuve le rapport d'activités 2024 d'Hérault Ingénierie.

Ainsi fait et délibéré, les jours mois et an susdits.

Le Président,

Jean-François SOTO